

Mons

E42 sortie LE ROEULX



La Louvière

Maubeuge

Vellereille-les-Brayeux

Comment accéder à Vellereille-les-Brayeux :

Beaumont

De TOURNAI:

Autoroute A16 / E42. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-lles-Brayeux

De MONS:

Prendre route Mons-Beaumont, quitter à Givry (Cambuse) direction Binche , à l 'Eglise d 'Estinnes-au-Mont prendre à droite direction Fauroeux et prolonger jusque Vellereille-les-Brayeux

De BRUXELLES:

Autoroute E19. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De LIÈGE - NAMUR:

Autoroute E42 direction Mons. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux

De LUXEMBOURG:

Autoroute E411 direction NAMUR puis E 42 direction de MONS.. Sortie 21 (Le Roeulx) direction Binche, route Binche-Erquelines, quitter vers la droite vers Vellereille-les-Brayeux



LEPTINES RALLY

06 - 07 / 05 / 2017



Club organisateur : **ASBL ESTINNES AUTO CLUB**

N° d'entreprise : **424.290.866**

Epreuve : **LEPTINES RALLY**

Visa ASAF n° : **2017/003**

Date : **06 & 07 MAI 2017**

ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

**Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 ESTINNES
(Vellereille-les-Brayeux - à proximité de l'église)**

G.P.S. : 50° 22' 46.06" N - 4° 08' 59.69" E

Remarques :

R.T.G : Règlement Technique Général

R.S.G : Règlement Sportif Général

R.P.R : Règlement Particulier Rallyes

**Epreuve OPEN E.N.P.E.A.(Participation étrangère autorisée)
Championnat des Provinces de Hainaut, Brabant & Luxembourg
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)
CHALLENGE BRUNO TYHIRY
HISTO - DEMO**

REGLEMENT PARTICULIER

PREAMBULE :

La Division « **HISTO- DEMO** » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprint (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6 du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO - DEMO » n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division « **HISTO - DEMO** » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires

Sportifs présents) **excluront sans appel**, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire : Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation. **Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.**

Coéquipiers : Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « HISTO -DEMO » **ne peut être mineur (Il DOIT être âgé de 18 ans au minimum).**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres divisions. En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 minutes par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en sera de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délais au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC Course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

RAPPEL : L'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle des assureurs en cas d'accident.

Admission des véhicules

Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué **avant le 31 décembre 1991 à minuit**, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (même « body ») fabriqué **après** cette date, pour autant que la date du **début de la production** ou de leur **homologation** par la FIA, soit **antérieure au 31 décembre 1991, à minuit.**

Des voitures **répondant à ces critères**, mais équipées de **culasses et/ou de moteur de substitution** pourront également être admises au départ, pour autant que **ces éléments soient de la même marque que la voiture ou celle du moteur dont elle était équipée d'origine**

L'**élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

Si un moteur ou une culasse de substitution tels que définis ci-dessus sont implantés dans la voiture, la cylindrée nominale de ce moteur ne pourra accéder :

- **2000 cc** pour un moteur suralimenté (diamètre maximum de l'admission d'air du compresseur : **34 mm** pour un moteur « essence » et **37 mm** pour un moteur « diesel ») ;
- **2500 cc** pour les moteurs équipés de plus de **3 soupapes** par cylindre (ou sans soupapes) ;
- **3000 cc** pour les moteurs comportant **2 ou 3 soupapes** par cylindres.

Des **contrôles de cylindrée** pourront être effectués lors des épreuves, la couverture en assurances n'étant pas acquises aux voitures non qualifiables. L'amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

D'autre part, une voiture ne pourra être équipée d'un système de **suralimentation** ou d'une motorisation « **Diesel** » que si le modèle d'époque en était équipé également. In en va de même pour le **mode de transmission** (traction, propulsion, 4 roues motrices), lequel devra être conservé.

La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateur (voir Art. 1.7.7 - 8è tiret du RSG).

NB : Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'évènement, après examen et décision du Conseil d'Administration.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
 - Le véhicule devra être en **conformité** avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
 - Tous les véhicules **immatriculés à l'étranger** devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement.
- Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques : Seules, en principe, les voitures « **conduites intérieures** » sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2. du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type « **cabriolet** » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « **6 points** » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type « **TARGA** » ou des **RollBars** individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau « 6 points » dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliées/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'applique pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le **31/12/1961**.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des « Vérifications ».

Équipement sécuritaire : En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est **INTERDIT** durant les parcours de liaison.

Comportement responsable : Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des **amendes** et/ou des "**Avertissements**". A la réception de son deuxième "**Avertissement**", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement

De tels « Avertissements » (**carton jaune et carton rouge**) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

Rappel : Si d'autres équipements de sécurité (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOLE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas **IMPOSES** mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, **INTERDITS** !
Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

I. TIMING

08/03/2017		Parution du règlement (voir Art. 3.3.9 du RSG)
22/03/2017		Date de début des engagements (voir Art. 3.3.9 du RSG)
06/04/2017		Fin de la période des engagements assurés pour les « engagés prioritaires » (voir Art. 5.9 du RPR).
26/04/2017		Clôture des paiements par banque
04/05/2017	à 12h00	Clôture des inscriptions à droits simples.
	à 19h00	Attribution des numéros.
	à 20.30	Affichage de la liste des engagés au Local, Place des Combattants à 7120 Vellereille-les-Brayeux Tel : +32(0)64-332.579
	à 22.00	Fin de la permanence téléphonique

- 06/05/2017** à **09.15** Ouverture du secrétariat et du contrôle administratif (licences, cartes d'identités, permis de conduire, distribution du Road-Book et des documents « assistance »
- à **09.30** Début des reconnaissances .
- à **12.00** Clôture des inscriptions à droits majorés . Fermeture du contrôle administratif
- à **14.30** Ouverture des vérifications techniques à proximité de la Salle Communale (Art. 8). **Voir plan accès dans votre RB, présence d'un C.H.**
- 18.00** Heure de présentation des véhicules **Histo-Démo**
- à **18.30** Fermeture des vérifications techniques
- à **19.00** Fin absolues des reconnaissances
Fermeture du secrétariat
- 07/05/2017** à **06.55** Réouverture du secrétariat et des éventuelles VA & VT complémentaires
- à **07.00** Ouverture des V.A. et V.T. complémentaires
- à **07.30** Fermeture des V.A. & V.T. complémentaires
- à **07.50** Affichage de la liste des voitures qualifiées
- à **07.30** Ouverture du parc fermé de départ
(par ordre de numéros de départs - 2 voitures par minutes).
- à **08.00** Départ de la première PH pour la boucle 1
- 8'** Après la dernière PH, départ 1^{ère} voiture div. 1-2-3-4
- 8'** Après la dernière voiture div. 1-2-3-4, départ de la 1^{ère} voiture Histo-Démo
- à **12.30** Départ de la première PH pour la boucle 2
- 8'** Après la dernière PH, départ 1^{ère} voiture div. 1-2-3-4
- 8'** Après la dernière voiture div. 1-2-3-4, départ de la 1^{ère} voiture Histo-Démo
- à **16.40** Départ de la première PH pour la boucle 3
- 8'** Après la dernière PH, départ 1^{ère} voiture div. 1-2-3-4
- 8'** Après la dernière voiture div. 1-2-3-4, départ de la 1^{ère} voiture Histo-Démo
- à **20.20** Arrivée 1^{ère} voiture P.H. au parc fermé
- 30'** Après rentrée de la dernière voiture P.H. au Parc Fermé,
AFFICHAGE OFFICIEUX DES RESULTATS.
- 30'** Après rentrée de la dernière voiture (div 1,2,3,4) au Parc Fermé
AFFICHAGE OFFICIEL DES RESULTATS
- 30'** Proclamation des résultats **(Maximum à 22h45)**

II. ORGANISATION

ART. 1 ORGANISATION

L' ASBL ESTINNES AUTO CLUB organise le 07 mai 2017, une épreuve dénommée « **LEPTINES RALLY** » (14^{ème} édition).

Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

COMITE ORGANISATEUR

Directeur de course	LACROIX Luc	HT 232
Directeur de course adjoint	BALIGANT Benoît	HT 274
Directeur de sécurité	POIVRE Michel	HT 233
Directeur de sécurité adjoint	CORDIER Daniel	HT 228
Secrétaire	DENEUFBOURG Céline	HT 229
Responsable du parcours	LEJEUNE Marvin	HT 234
Bureau de calcul	D.D.R.T. ASBL	

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

Collège des Commissaires Sportifs

Président de Collège :

WALBRECQ Laurent

Lic. ASAF : Ht 022

Membre :

ROQUET Michel

Lic. ASAF : Na 951

VANDERLIN Pierre

Lic. ASAF : Bt 113

Collège des Commissaires Techniques

Président de Collège :

TOURNAY Pierre

Lic. ASAF : Ht 365

C.T.

BERNARD Alain

Lic. ASAF : Na 965

C.T.

LEJEUNE René

Lic. ASAF : Ht 227

C.T.

DAELS Didier

Lic. ASAF : Na 944

C.T. (Réserve)

DELEERSNIJDER Laurent

Lic. ASAF : Ht 360

C.T. (Stagiaire)

TOURNAY Fabian

Lic. ASAF : Ht 231

Secrétaires :

DEMOLDER Dominique

Lic. ASAF : Na 881

MARY Sandra

Lic. ASAF : Ht 317

Inspecteur Sécurité :

LIMBOURG Eddy

Lic. ASAF : Ht 311

Stagiaire I.S.

DEJAIFVE Stéphane

Lic. ASAF : Ht 213

Observateur :

LIEGEOIS Jules

Lic. ASAF : Na 937

OFFICIELS D'EPREUVE MANDATE PAR L'ORGANISATEUR

Relation concurrents

KEPPENS Éric

HT 230

Responsable de l'E.S. 1

MODAVE Louis

LG 653

Responsable équipe sécurité E.S 1

GOBEAU Frédéric

CAS 20466

Responsable de l'E.S. 2

CAREME Christian

NA 872

Responsable équipe sécurité E.S 2

DEJASSE Didier

CAS 21798

Responsable de l'E.S. 3

BAERTS Michel

HT 273

Responsable équipe sécurité E.S 3

LECHIEN Charles

CAS 20504

Responsable de l'E.S. 4

DEMARTEAU René

NA 801

Responsable équipe sécurité E.S 4

MASSART Éric

CAS 21422

SECOURS MEDICAUX

Responsable du service médical

LACROIX Luc

HT 232

Responsable équipes CRS

DUVILLE Christian

Ambulances

PARAM , Wallonie Ambulances
& A.P.M.R.

Nombre d'ambulances

CINQ

III. MODALITES GENERALES

ART. 2

ELIGIBILITE

Le **LEPTINES RALLY** est une épreuve de type « B » comptant pour :

EPREUVE OPEN E.N.P.A. (à participation étrangère autorisée)
CHAMPIONNAT DES PROVINCES DE HAINAUT, BRABANT & Luxembourg
PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)
CHALLENGE BRUNO THIRY

ART. 3 ADMISSION DES VEHICULES

L'épreuve accueillera :

- les concurrents des Divisions **1, 2, 3 & 4** ainsi que ceux des Divisions **PH Classic et PH S/R**. (Voir Art. 26. 11.1 à 26.11.5 du RPR)
- Elle accueillera également ceux de la Division **Histo-Démo** (Voir Art. 26.2 et 26.11.6. du RPR)

ART. 4 DESCRIPTION DU PARCOURS

TROIS boucles identiques d'une longueur totale de 283,750 Km.

Par boucle, QUATRE sections :

- Ec .1 : **13,890** Km (100 % asphalte)
- Ec .2 : **5,125** Km (100 % asphalte)
- Ec .3 : **5,000** Km (100 % asphalte & enrobé)
- Ec .4 : **14,460** Km (100 % asphalte)

Soit un total de 283,750 Km, dont 115,425 Km d'EC, comprenant 0% de chemin non revêtus en dur.

Les concurrents des Divisions Prov'Historic (P.H.) et de la Division Histo-Démo ne participeront pas à la dernière boucle et effectueront donc un total de **189,166** Km dont **76,950** Km d'E.C.

Les Divisions PH prendront le départ **AVANT** les concurrents des autres divisions.

Les voitures de la Division Histo-Démo prendront le départ HUIT minutes après la dernière voiture des Divisions 1,2,3,4.

ART. 4 Bis : « Chicanes pénalisantes » (voir Art. **13.6.1** du RPR)

ATTENTION : Au cours de cette épreuve, des pénalités pour déplacement d'un élément d'une chicane seront d'application.

Déplacement d'un élément d'une chicane artificielle :

- 1^{ère} infraction : **20 secondes**
- 2^{ème} infraction : **30 secondes**
- 3^{ème} infraction : **HORS COURSE**

ART. 5 ENGAGEMENT

5.1 PROCEDURE

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche « **Vérifications** » **adéquate et de la fiche « Copie des licences » de l'équipage** (voir au dos de la fiche d'engagement)

DEVRA parvenir, **UNIQUEMENT** par **VOIE POSTALE**, au plus tôt le **22 mars** et, au plus tard, le **04 mai** à 12h00 à l'adresse suivante :

LEPTINES RALLY Rue des Trieux n° 113 à B/7120 ESTINNES.

N.B. : **Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.**

Le montant du droit d'engagement devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant :

N° : Iban n° **BE25 0682 1592 7582**

BIC n° **GKCCBEBB**

Intitulé : Estinnes Auto Club **Avant le 26 avril 2017** (**Attention aux délais bancaires**).

RAPPEL : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Passé ce délais, il sera encore possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription jusqu'au **6 mai** à 17h00, moyennant le paiement d'une majoration de **20 €** (voir RSG, Art. 9.1.b).

Le paiement du droit d'engagement se fera uniquement par virement bancaire (le dépôt d'argent est donc dorénavant interdit) pour un seul équipage. Autrement dit, un virement par équipage.

Le virement précisera clairement le nom du participant ou de l'équipage.

Photocopies des licences

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents **sont tenus** de joindre à leur demande d'engagement, **le document prévu à cet effet (verso du formulaire d'engagement)**, reprenant les photocopies de leurs licences en cours de validité (pilote & copilote).

5.2 NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

A) Divisions obligatoires :

Le nombre de participants est limité à **110** en ce qui concerne le cumul des Divisions 1,2,3,4, PH Classic et PH S/R (voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION :

Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **22** (20 %) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **110** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarques :

Les pilotes prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le **06/04/2017** (30^{ème} jour avant la date de l'épreuve) à 20h00.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

B) Divisions facultatives :

Le nombre de participants est limité à **20** en ce qui concerne la Division « Histo-Démo » (voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION :

Si le nombre de demandes d'engagement régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réserviste **4** (20 %) concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : voir Art. 5.1 & 5.2 du RPR).

A) Remarque importante :

Le nombre cumulé des participants au départ s'élève donc à **130**

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre de participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé repris ci-dessus.

5.3 FRAIS D'INSCRIPTION (Voir Art. 3.11 eu RSG des Prescriptions ASAF)

- Le droit d'engagement pour les Div 1,2 & 3 s'élève à **265,00 €** (assurance comprise)
- Le droit d'engagement pour la Div 4 s'élève à **315,00 €** (assurance comprise)
- Le droit d'engagement pour les Div Prov'Historic (PH Classic et S/R) s'élève à **235,00 €** (assurance comprise)
- Le droit d'engagement pour la Div Histo-Démo s'élève à **165,00 €** (assurance comprise)

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de 25%, sauf pour les divisions « Prov-Historic » et « Histo-Démo » (Voir Art. 5 du RTG).

5.4 REMBOURSEMENT

1. Remboursement lorsque le nombre d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a/ Ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (soit qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint) se verrait remboursé de la **totalité** de ses droits d'engagement et ce dans les **10 jours** qui suivent l'attribution des numéros
- B/ Ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait automatiquement remboursé de **80 %** des droits d'engagement et ce, dans les **10 jours** qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la **totalité** de leurs droits d'engagement dans les **10 jours** qui suivent l'attribution des numéros.

Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelles, événements extérieurs fortuits, etc...) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20% du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.

Si elle a débuté, il pourra conserver la **totalité** des droits

Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affecté au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée au concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG - IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier **)**, DOIT signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail autorisés).

A cette seule condition, il se verrait :

- a/ Remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce dans les **30 jours** suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b/ Remboursé de la moitié des montants versés (dans le **même délai que ci-dessus**) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais **AVANT** le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve

Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

**** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.**

5.5 ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 7. Du RPR

L'attribution et l'affichage des numéros auront lieu le **jeudi 04 mai à 19h00**.

Permanence téléphonique à partir de **20h30** (Tél : +32(0)64-332.579) **jusqu'à 22h00**.

Les numéros en Divisions 1,2,3 & 4 seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH-SR, de **201 à 250** ; en Division PH Classic de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

A) Reconnaissance (voir Art. 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours se fera **UNIQUEMENT** le **samedi 06 mai** de **09h30** à **19h00**. Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiable (voir encadré sur la feuille d'engagement) par l'organisateur

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division Histo-Démo endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de « reconnaissances », il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallyes.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires Sportifs présents à l'épreuve, **seront sans appel**.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

LACROIX Luc Directeurs de course, **DENEUFBOURG Patrick**, **LEJEUNE René & CORDIER Daniel** Commissaires.

B) Ravitaillements (voir Art. 2.1.4 du RPR)

Station ESSO Chaussée Brunehaut n° 87 à 7120 Estinnes-au-Mont sur la liaison avant l' E.C. N 50°24'02.94" E 04°06'28.51".

Cette station à essence n'est accessible durant l'épreuve UNIQUEMENT que pour les « assistances » car ne se trouve pas sur les liaisons.

C) Assistance (voir Art. 14 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits renseignés sur le road-book et repris ci-dessous :

Situation du parc d'assistance : **Rue Ernest Lefébure à Haulchin** avec prolongement dans la **Rue des Alliés à Rouveroy**. Ces rues seront mises en « sens unique » afin d'y assurer votre sécurité (du samedi 12 :00 au dimanche 24 :00).

GPS entrée : 50°22'52.41" N - 4°04'41.36" E

GPS sortie : 50°21'38.20" N - 4°03'39.82" E

Tout véhicule d'assistance ou autre attaché à un équipage ne respectant pas son roadbook entraînera un rapport qui sera remis à la Direction de Course, pouvant entraîner la mise hors course de l'équipage concerné !

Vous pouvez stationner remorques, camping car ou caravanes dans les rues de ce parc d'assistance mais uniquement côté droit dans le sens de la course.

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de 25 €

LE DEPOT D'IMMONDICE EST INTERDIT

Il est donc clairement entendu qu'en dehors de ces zones, seules des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens de bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations services autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION :

Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est **INTERDIT**.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

IV. CENTRE DE L'ÉPREUVE (Voir plan d'accès au dos de la page de garde)

ART. 7 PARC FERME (Voir Art. 15.1 du RPR)

Le parc fermé sera situé Rue Jules Letellier - à proximité du P.C. - à 7120 Vellereille-les-Brayeux **GPS entrée parc : 50°22'46.64" N - 4°08'59.76" E**

Il sera accessible le dimanche 7 mai, à partir de 08H00 par ordre de numéros de départ (Vérifier votre heure d'entrée sur le tableau d'affichage officiel se trouvant dans la salle).

ART. 8 VERIFICATIONS TECHNIQUES (Voir Art. 3 du RPR)

Pour rappel : vous devez fournir une photocopie (non **COULEUR** - ou indiquer la mention « **COPY** ») des documents du véhicule (**certificat immatriculation, carte verte assurance, certificat du contrôle technique civil**).

Les VT préliminaires, auxquelles seront soumises les voitures de **TOUTES** les divisions, auront lieu le **samedi 06 mai** entre **14h30** et **18h30** et le **dimanche 07 mai** entre **07h00** et **07h30** (pour les vérifications complémentaires uniquement) à l'intérieure de la salle communale jouxtant le PC.

Elles se dérouleront suivant le timing de l'organisateur (timing inscrit sur votre feuille VT remise lors de votre passage aux vérifications administratives)

RAPPEL : Si un véhicule a été refusé lors des vérifications techniques du samedi, il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires du dimanche matin (voir Art. **3.8** du RPR)

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : **Cour de l'école jouxtant le PC course** ou à proximité de la salle.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il devra être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : **Cour de l'école jouxtant le PC course** ou à proximité de la salle.

ART. 9 VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

A) Contrôle administratif obligatoire

Elles auront lieu le **samedi 06 mai** de **09h30** à **12h00** à l'intérieur de la salle communale et le **dimanche 07 mai** entre **7h00** et **7h30** (pour les vérifications complémentaires uniquement) Elles se dérouleront : dans la salle communale - Rue A. Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux.

Documents à présenter :

- carte d'identité
- Permis de conduire
- Licences « Sportive 2017 » ASAF ou VAS (**Leurs photocopies seront envoyées en même temps que la demande d'engagement**)

ATTENTION : En dehors des licences « 1 L-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1 JA4 » (équivalentes aux licences « L » , « B » & « A4 »), il n'existe pas de licence d'un jour pour les Rallyes de type « B » et « B-Short ».

En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation »), seront donc admis au départ (Voir art. **2.3.5** du RSG)

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo-Démo, DOIT avoir atteint l'âge de 18 ans.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier.

D'autre part, aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

B) Récupération des licences

En cours d'épreuve :

Au secrétariat de l'épreuve si à l'étage de l'ancienne Maison Communale.

En fin d'épreuve :

La récupération des licences est possible dès l'arrivée du concurrent, après présentation de sa voiture au préposé de la Commission Technique (à l'entrée du Parc Fermé Final).

Un(e) délégué(e) de la Direction de course sera présent juste après le représentant de la Commission technique à l'entrée du parc Fermé final jusqu'à l'entrée du dernier concurrent.

Elles pourront être reprises par après à l'étage de l'Ancienne Maison Communale jusque maximum UNE heure après l'ouverture du Parc Fermé Final.

Une somme de **25 €** pour frais administratifs (par licence non récupérée) sera réclamée par l'ASAF aux concurrents ayant omis de récupérer leur licence (Voir Art.0 2.1.12 du RPR).

V. DOTATION

ART. 10

PROCLAMATION DES RESULTATS

10.1. La proclamation des résultats & la remise des trophées se dérouleront le 07 mai **30 minutes après l'officialisation des résultats (Maximum à 22h45)** dans la Salle Communale sise Rue A. Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux.

10.2. Les trophées seront distribués successivement comme suit :

Trophées aux :

- **1er** Equipage Estinnes Auto Club
- **1ère** Dame du classement PH S/R
- **3 Premiers** de la Division PH S/R
- **1ère** Dame du classement PH Classic (3 classes confondues)
- **1er** de chaque classe PH Classic (classes 16-17-18)
- **3 Premiers** de la Division PH Classic (classes 16-17-18 confondues)
- **1ère** Dame du classement Division 4
- **Premiers** de chaque classe de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- **3 premiers** de la Division 4 (pilotes et copilotes)
- **1ère** Dame du classement général (D1, 2 et 3 confondues)
- **1er** équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues)
- Inter-écuries (calculé sur le classement de la division 4)
- Inter-écuries (calculé sur le classement de la division 1-2-3 confondues)
- **Premiers** de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes)
- **5 premiers** du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes)

VI. POINTS DE CONTACT

ART. 11

PERMANENCES

- Jusqu'au 05 mai **UNIQUEMENT** de 18 à 21 heures

° LEJEUNE Marvin GSM : +32.471-64.52.15 lejeune89@gmail.com

63 Rue du Moulin 7041 Givry

° KEPPENS Eric (Relation concurrents) GSM : +32.477/317-080

205/00/02 Chaussée de Bruxelles 6042 Lodelinsart

° DENEUFBOURG Patrick GSM : +32.478/267-944 (ou SMS) , depat113@hotmail.com

113 Rue des Trieux 7120 Estinnes

Pendant :

° LACROIX Luc (Directeur de course) GSM : +32.496/282-226

17/D Rue du Moulin 7120 Estinnes

° KEPPENS Eric (Relation concurrents) GSM : +32.495/57.22.63

205/00/02 Chaussée de Bruxelles 6042 Lodelinsart

Le lundi 08 & mardi 09 mai de 16h30 à 19h30 :

° DENEUFBOURG Patrick GSM : +32.478/267-944 (ou SMS) , depat113@hotmail.com

113 Rue des Trieux 7120 Estinnes

ART. 12

TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Il se trouvera à l'intérieur de la Salle Communale sise Rue Albert Bastin à 7120 Vellereille-les-Brayeux

VII. DIVERS

Road Book d'assistance & Panonceaux "assistance" vous seront remis lors de votre passage aux vérifications administratives.

Le Programme sera disponible dès le samedi 06 mai à 14h00 à la salle Communale pour la somme de **3,00 €**. L'accès aux spéciales étant gratuit.

Restauration :

- Friterie à proximité de la salle communale

- Le « Mile Luce » au centre de Binche avenue Wanderpepen (Route de Charleroi)

- Snack « L'Elégance ». Place du Bicentenaire à Haulchin.

- La Crédence sortie de Binche vers Merbes-le-Château, à l'entrée de Vellereille-les-Brayeux.

- Friterie de la Place Communale à Estinnes-au-Mont

- « Aux Délices d'Antant » Rue Grande 35 7120 Estinnes-au-Mont

GSM 0497 57 04 45 TEL 064/331-119 MAIL : jp.liem@hotmail.com

Hôtels - logements:

- La Fleur de Lin Chambres et tables d'hôtes sise 2 Rue du Chéneau à B/7120 Estinnes (Vellereille-les-Brayeux, à 1,5 Km du PC course) www.fleurdelin.be
Tel : +32.(0) 64/441-942

- Best Western Plus Orange Hôtel (Sortie autoroute Le Roeulx direction de Binche)
Chaussée du Pont de Sart, 238 7110 La Louvière (à proximité du Pont Canal)
Tél : +32 (0) 64 45 15 17 GSM : +32 (0) 492 27 73 87

- Les Volets Verts 4 Rue de la triperie à Binche (derrière l'hôtel de Ville)
Tel : +32 (0) 64/333.147

- Les Grands Près gîte à la ferme à Hantes-Wihéries (entre Erquelinnes et Beaumont)
Tel : +32 (0) 71/555.078 www.legrandpre.be GPS : N 4° 10' 48" E 50° 17' 23"

- **Hôtel AKENA** Gare autoroutière 7110 Houdeng (La Louvière)
Tel : +32 (0) 64/664-444 www.hotels-akena.com akena@skynet.be
GPS : N 50° 30' 221" E 04° 10' 704"
- **Les Jardins de l'Ermitage** gîtes ruraux sis 18 Voie Blanche à B/7040 Aulnoy-Quevy
Tel : +32 (0) 494/540-487 www.llesjardinsdelermilage.com
- **La Ferme de la Princesse** Gîtes à la ferme sise 1 Voie Miclotte à B/7131 Binche (Waudrez)
www.lafermedelaprincesse.be Tel : +32 (0)64/337-887
- **Le Moulin Blanc** Gîte sis 17 Rue du Moulin Blanc à B/7130 Binche
Julien.beautrix@skynet.be Tel : +32 (0)64/848-120
- **Le Chalet** Gîte sis 52/B Rue du Château à B/7134 Binche (Epinois)
info@gitebinche.be Tel : +32 (0)64/370-157

VIII. APPROBATION

ART. 13

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

ART. 14

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

Le présent règlement a été approuvé par :

Eddy LIMBOURG , Lic. HT 311 en date du **27 février 2017** (CSAP HT)

PUISSANT Jean-Claude , Lic. NA 957 en date du **7 mars 2017** (ASAF)

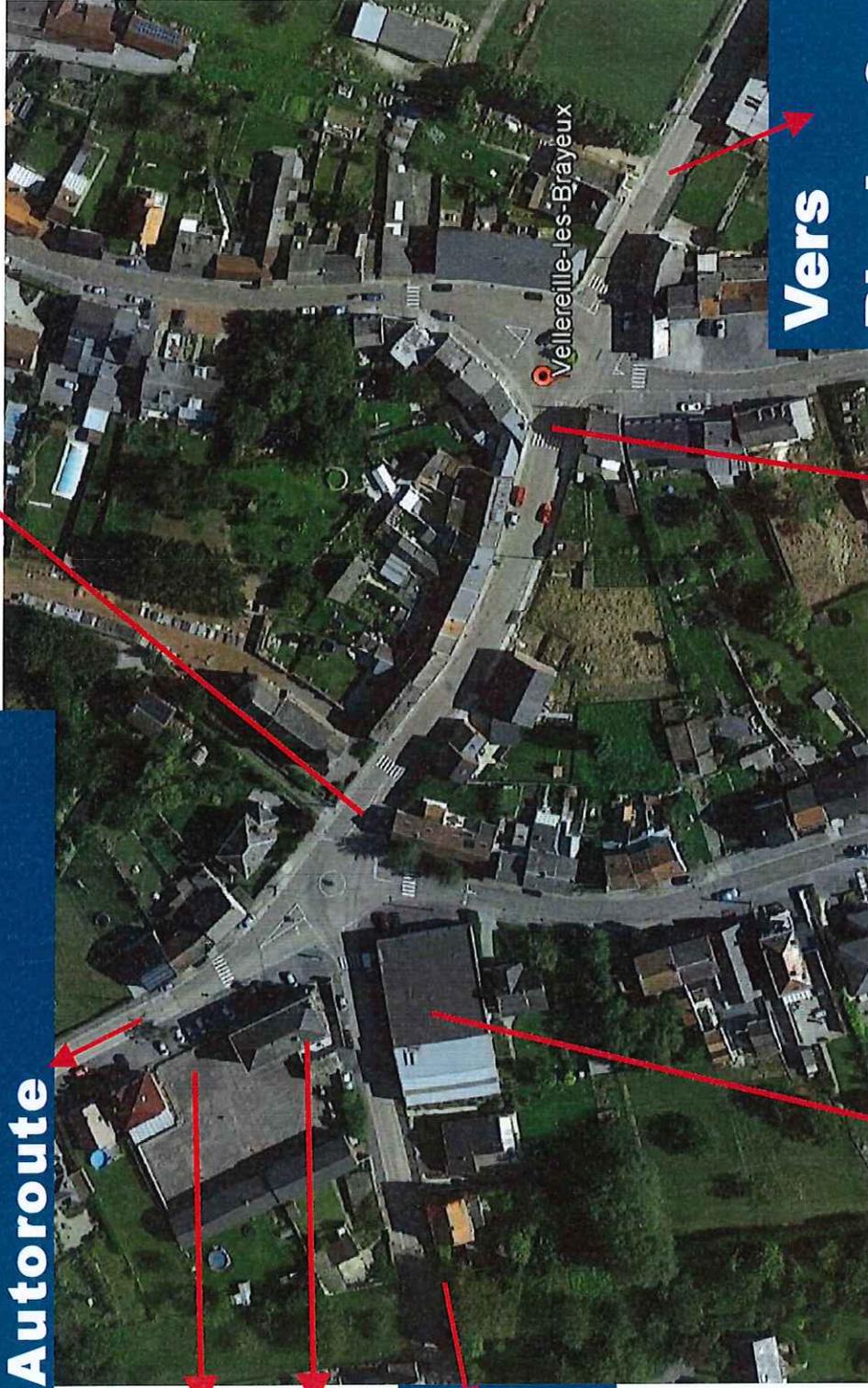
La licence d'homologation du parcours a été délivrée par Monsieur **Eddy LIMBOURG** (Lic. HT 311) en date du **17 février 2017**

**Vers Estinnes - Mons
La Louvière &
Autoroute**

**VT après
abandon**

PC course

**Vers
Fauroeux
& Peissant**

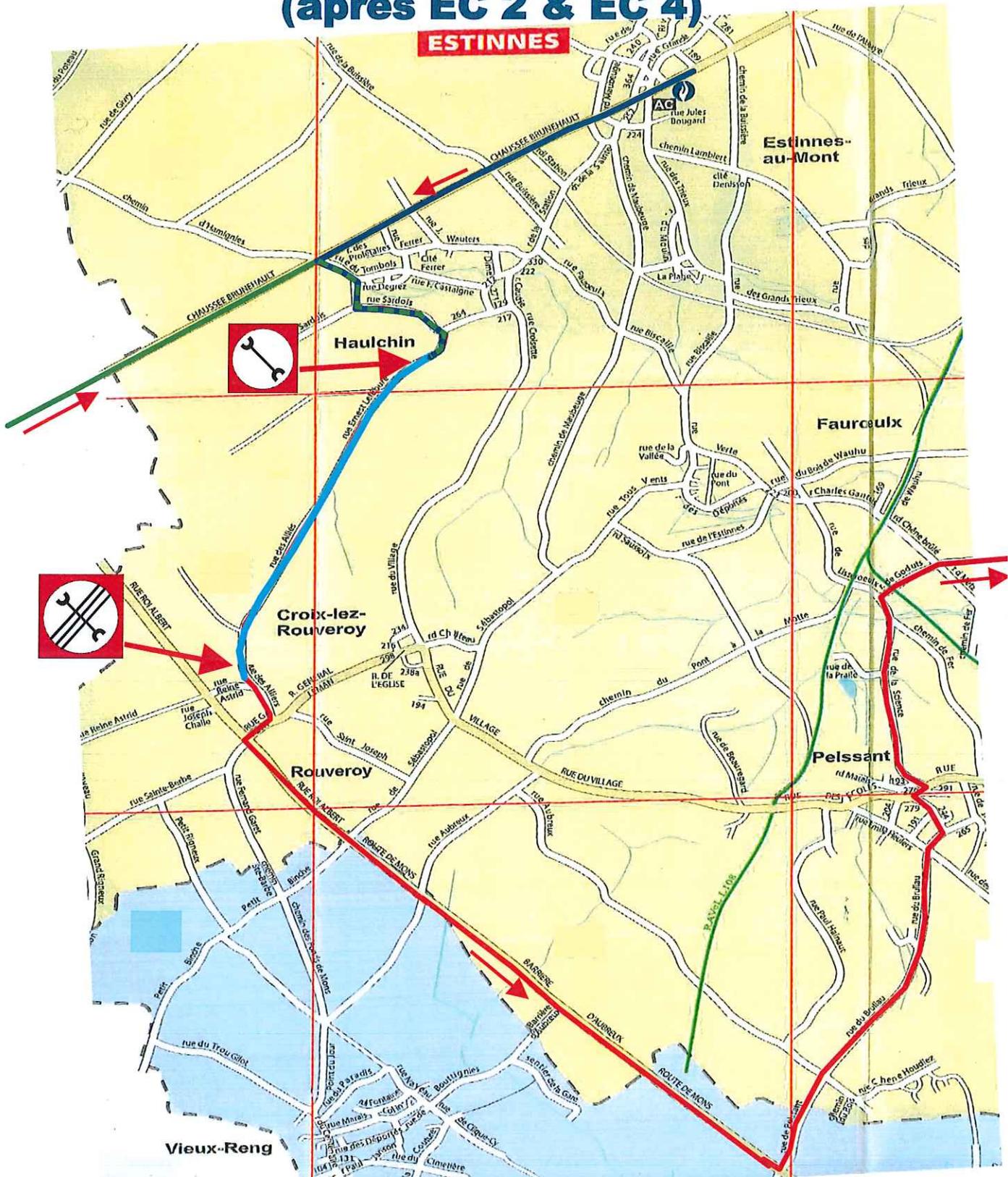


Parc Fermé OUT

**Vers
Binche &
Erquelinnes**

**Salle Communale
Secrétariat + CT Parc Fermé IN**

ZONE ASSISTANCE UNIQUE (après EC 2 & EC 4)



Légende:

-  Liaison TRC EC 2 vers Zone Assistance
-  Liaison TRC EC 4 vers Zone Assistance
-  Zone Assistance
-  Liaison vers Parc Fermé

Club organisateur : A.S.B.L. ESTINNES AUTO CLUB
Epreuve : LEPTINES RALLY Dates : 06 & 07 MAI 2017

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du Au (VOIE POSTALE UNIQUEMENT)
à **Leptines Rally 113 Rue des Trieux B/7120 ESTINNES**

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION

Engagement reçu le*	Paiement reçu le*	Ordre d'inscription *	Division*	Challenge B. Thiry <input type="checkbox"/> Seuls, les pilotes préinscrits auprès de l'ASAF peuvent y prendre part (Chpt FWB, seulement)
____/____/2017	____/____/2017		Classe *	

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné, (pilote)

Nom : _____ Prénom : _____ Homme / Femme

Si pseudonyme : « _____ »

Né(e) le : _____ Adresse : _____ N° : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Accepte n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : _____ / _____ E-mail : _____

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV								
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : _____ Prénom : _____ Homme / Femme

Si pseudonyme : « _____ »

Né(e) le : _____ Adresse : _____ N° : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : _____ / _____ E-mail : _____

ASAF	VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT HT LG LX NA AN LI OV VB WV								
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>								

VEHICULE : Marque : _____ Type : _____

Plaque (IMMATRICULATION) n° : _____

Année de construction : _____ Cylindrée : _____ cc

Châssis : _____

Marque & type du véhicule de reconnaissance :

Immatriculation :

DIVISION	Division 1	Classe 1 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 2 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 3 Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	Division 2	Classe 4 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 5 Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 6 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 7 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 3	Classe 8 Min. A4 (0 à 1400 cc)	Classe 9 Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	Classe 10 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 11 Min. A3 (+ de 2000 cc)
	Division 4	Classe 12 Min. A3 (0 à 1600 cc)	Classe 13 Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 14 Min. A3 (+ de 2000 cc)	Classe 15 Min. A3 (=Div. 1 ou 2, + de 2500/3000cc) (pneus de tourisme)
CLASSE	Division PH Classic	Classe 16 Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	Classe 17 Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	Classe 18 Min. A4 (+ de 2000 cc)	Division S/R Min. A3 (Toutes cylindrées)
	Division PH S/R	Toutes Cylindrées Min. A3			
	Division Histo/Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : R (VAS), L ou 1J-L			

Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à _____ le / /2017 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

Joindre votre palmarès et indiquer, sur une feuille à joindre, la priorité dont vous pouvez bénéficier (engagement & numéro)

Epreuve : LEPTINES RALLY 2017

N°

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré (donc à joindre impérativement à votre demande d'engagement)

Copies de vos licences "**sportives 2017**"

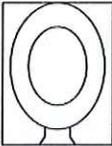
VAS face "**ANNEE**"

ASAF-VAS-RACB face "**PHOTO**"

Pilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

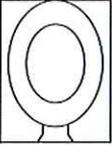
PILOTE	
Prov 0000	Type Validité : 2017
Nom :	Sexe :
Né(e) le :	
Club :	
Remarque(s) :	



Copilote :

<u>VERSO</u> 2017 VAS: OUI - JA ASAF & RACB: SANS OBJET

PILOTE	
Prov 0000	Type Validité : 2017
Nom :	Sexe :
Né(e) le :	
Club :	
Remarque(s) :	



Merci de préparer les documents requis par une participation dans la discipline concernée, **avant** de vous présenter aux "**Vérfications Administratives**".

Nous vous souhaitons un agréable week-end

EPREUVE : LEPTINES RALLYDates : **06 & 07 MAI 2017**

N° :

VERIFICATIONS (Div 1 à 4 & PH)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

PILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « _____ »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

COPILOTE (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom :					Prénom :					Signature :		
Si pseudonyme : « _____ »												
Province :	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>											

Le Pilote ci-dessus désigné certifie être inscrit au challenge B. THIRY (Chpt FWB, seulement) **VOITURE** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindr	Div	CI
			CC		

Compagnie d'assurance :**Police n° :****RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR**

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité		
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête	(Modifier évtlt la liste des engagés)	
Casque/ HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	Commissaire Technique	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Elargisseurs de voies		
Pneumatiques		

Document pour véhicules DIVISION HISTO—DEMO au verso de ce document

